006 Département des Alpes Maritimes 020 - DE Reçu le 30/03/2023__

trondiccoment de Crace



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. BARTHES François donne procuration à M. CAMILLA Mme TOLLE donne procuration à Mme HARTMANN

Etaient absents:

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales



23
23
21
23

Date de publication	30/03/2023

<u>Date de convocation et d'affichage</u>: 24/03/2023

Délibération N°29.03.2023_020

Objet: FINANCES - Budget commune - Budget Primitif 2023

Annexe : Document budgétaire BP2023 + Note de présentation

Rapporteur: M. STACCINI

Vu les articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget,

Vu les articles L.1612-6 et 1612-7, qui précisent les conditions d'appréciation et l'équilibre réel d'un budget après reprise des résultats antérieurs,

Vu la tenue préalable à la présentation du présent budget d'un débat sur les orientations budgétaires 2023 lors du Conseil Municipal du 22 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant l'affectation définitive des résultats 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2023,

Vu la note de présentation du budget primitif ci-jointe, et le document budgétaire réglementaire l'accompagnant,

Le Maire présente le projet du Budget Primitif 2023 par chapitre.

	AR Prefecture			
006-210603	282-20230329-CM202303	29_020=DEION F	ONCTIONNEMENT	
Reçu le 30	Reçu le 30/03/2023 DEPENSES PAR CHAPITRE BP_202		RECETTES PAR CHAPITRE	PROPOSITION BP_2023
OII - Criges a caract, general Z 18		2 180 8/5,/2 €	002 - Résultat excédent (F) reporté (2022)	4 367 179,97 €
	012 - Chges de personnel	4 660 243,78 €	013 - Attén. Chges	36 560,00 €
	014 - Attén. Produits	405 500,00 €	042 - Op. d'ordre entre sections	20 718,00 €
	022 - Dép. Imprévus (F)	596 200,00 €	70 - Produits des services,	1 108 550,00 €
	023 - Vir. Section Invest.	3 947 377,40 €	73 - Impôts et taxes	6 255 495,00 €
	042 - Op. d'ordre entre sections	318 000,00 €	74 - Dotations, subventions	938 150,00 €
	65 - Autres chges	594 996,07 €	75 - Autres pdts	81 400,00 €
	66 - Chges Financières	59 815,00 €	77 - Pdts Except.	5 000,00 €
	67 - Chges Except.	43 995,00 €	78 - Reprises s/Amort. et Prov.	450,00 €
	68 - Dot. Amort. et Prov.	500,00 €		·
	TOTAL	12 813 502,97 €	TOTAL	12 813 502,97 €

	SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES PAR	RAR 2022	NVELLES	PROPOSITION	RECETTES PAR	RAR 2022	NVELLES	PROPOSITION	
CHAPITRE	KAK 2022	PREV.2023	BP_2023	CHAPITRE	KAK 2022	PREV.2023	BP_2023	
001 - Solde d'exécution (I	reporté <i>(2022)</i>	79 998,83 €	79 998,83 €	023 - Vir. Section Fo	nct.	3 947 377,40 €	3 947 377,40 €	
020 - Dép. Imprév. (I)	- €	248 800,00 €	248 800,00 €	024 - Pdts de cessio	า	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €	
040 - Op. d'ordre	- €	20 718,00 €	20 718,00 €	040 - Op. d'ordre	- €	318 000,00 €	318 000,00 €	
10 - Dot., réserves	- €	64 710,00 €	64 710,00 €	10 - Dot., réserves	- €	841 731,18 €	841 731,18 €	
16 - Emprunts	- €	1 532 480,00 €	1 532 480,00 €	13 - Subv. Invest.	319 169,92 €	- €	319 169,92 €	
20 - Immob. Incorp.	24 996,00 €	157 760,00 €	182 756,00 €					
21 - Immob. Corp.	145 521,98 €	886 830,00 €	1 032 351,98 €					
23 - Immob. En cours	487 234,29 €	1 742 229,40 €	2 229 463,69 €					
27 - Autres Immob. Finan.	- €	5 000,00 €	5 000,00 €					
TOTAL	657 752,27 €	4 738 526,23 €	5 396 278,50 €	TOTAL	319 169,92 €	6 177 108,58 €	6 496 278,50 €	
EXC	CEDENT SECTION	INVESTISSEMENT	1 100 000,00 €					

Aux termes des articles L.1612-6 et L.1612-7, ne sont pas considérés comme étant en déséquilibre, les budgets :

- dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent (L. 1612-6 du CGCT). Ces dispositions s'appliquent à toutes les collectivités territoriales exception faite des communes qui bénéficient de dispositions plus souples en la matière (cf article L. 1612-7 du CGCT).
- o dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision de l'assemblée délibérante ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées (L. 1612-7 du CGCT).

Ces dispositions concernent uniquement les budgets des communes.

Un excédent de la section d'investissement est donc possible quelle qu'en soit l'origine.

La reprise et l'affectation des résultats antérieurs excédentaires font apparaître un excédent budgétaire de la section d'Investissement pour un montant de 1 100 000€. Cette réserve permettra à la Commune d'autofinancer ses futurs projets d'Investissement.

Le Maire précise que, pour plus de détails, il convient de se référer au document budgétaire du Budget Primitif 2023 de la Commune ainsi que ses annexes transmis et joints à la présente.

De plus dans le cadre des dispositions de l'alticle 107 de la Loi n°2015-991 du 17 août 2015 portant nouvelle 006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE Reoriganisationsterritoriale de la République (dite di NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est

également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Maire soumet au vote le Budget Primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 309 781.47 € (dont 1 100 000€ d'excédent d'Investissement) ventilée en deux sections :

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser N-1			657 752,27 €	319 169,92 €
Propositions Nouveaux Crédits	12 813 502,97 €	12 813 502,97 €	4 738 526,23 €	6 177 108,58 €
TOTAL	12 813 502,97 €	12 813 502,97 €	5 396 278,50 €	6 496 278,50 €

Excédent Section Investissement 1 100 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE :

À la majorité (3 oppositions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

Le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 309 781.47€ ventilée en deux sections :

- Fonctionnement: 12 813 502,97 €

- Investissement : 6 496 278,50 € (dont un excédent d'Investissement de 1 100 000€)

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence, Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme, Vice-Président du SIEVI,

Jean-Pierre CAMILLA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE Reçu le 30/03/2023

Commune - COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21060128200010

POSTE COMPTABLE: CFP - SERVICE DE GESTION COMPTABLE **CAGNES-SUR-MER**

M. 14

Budget primitif (projet de budget) voté par nature

BUDGET: MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

ReIu Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

4

B - Modalités de vote du budget

Sommaire

II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

11

6

13

Sans Objet

Sans Objet Sans Objet

41

42

B2 - Balance générale du budget - Depenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

Sans Objet

A4 - Etat des provisions

31

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

32

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

Sans Objet

Sans Objet

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A8 - Etat des charges transférées
Sans Objet
Sans Objet

B - Engagements hors bilan

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

Sans Objet

B1.6 - Etat des engagements reçus

Sans Objet

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

Sans Objet

Sans

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

AR Prefecture

s (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus as à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

férieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous

forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<u> </u>		,	
	E SAINT PAUL DE VENCE	BP (projet	
00 <mark>6-210601282-20230329-CM2023032MARIED </mark>	SAINT-PAUL DE VENCE	20	23
Reçu 1e 30/03/2023			
I INFORMATI	ONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 322
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	540

Potentiel fiscal	otentiel fiscal et financier (1) Valeurs par hab.		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
6 171 380,00	6 223 770,00	1 597,98	974,31

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 573,19	708,00
2	Produit des impositions directes/population	1 239,98	420,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 536,30	900,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 036,90	283,00
5	Encours de dette/population	1 525,90	698,00
6	DGF/population	10,67	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,52 %	51,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	119,64 %	87,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	40,88 %	31,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	60,16 %	78,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

AD Drofosture		
I - INFORMAT	ONS GENERALES	I
00 6-210601282-20230329-CM2023 MODALITES D	VOTE DU BUDGET	В
Reçu 16 30/03/2023		

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	AR Prefecture		
	## PRESENTAT 210601282-20230329-CM20230329_020	ION GENERALE DU BUDGE	T II
Re çu	210601282-20230329-CM20230329_02 <mark>0</mark> 1 -1e-30/03/2023	UE D'ENSEMBLE	A1
		E NCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 813 502,97	8 446 323,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	4 367 179,97
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	12 813 502,97	12 813 502,97
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 658 527,40	6 177 108,58
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	657 752,27	319 169,92
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	79 998,83	0,00
<u>, </u>	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 396 278,50	6 496 278,50
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	18 209 781,47	19 309 781,47

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

	AB Drofosturo		
	II - PRESENTATION (ENERALE DU BUDGET	l II
00	C 010C01000 00000000 000000000000000000	NNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 901 965,58	0,00	2 186 875,72	0,00	2 186 875,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 532 924,02	0,00	4 660 243,78	0,00	4 660 243,78
014	Atténuations de produits	121 500,00	0,00	405 500,00	0,00	405 500,00
65	Autres charges de gestion courante	834 549,62	0,00	594 996,07	0,00	594 996,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	7 390 939,22	0,00	7 847 615,57	0,00	7 847 615,57
66	Charges financières	71 883,00	0,00	59 815,00	0,00	59 815,00
67	Charges exceptionnelles	5 640,00	0,00	43 995,00	0,00	43 995,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		500,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues	450 000,00		596 200,00	0,00	596 200,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	7 918 462,22	0,00	8 548 125,57	0,00	8 548 125,57
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 024 302,40		3 947 377,40	0,00	3 947 377,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	360 877,88		318 000,00	0,00	318 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 385 180,28		4 265 377,40	0,00	4 265 377,40
	TOTAL	11 303 642,50	0,00	12 813 502,97	0,00	12 813 502,97

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

> TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 12 813 502,97

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	29 400,00	0,00	36 560,00	0,00	36 560,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 059 236,00	0,00	1 108 550,00	0,00	1 108 550,00
73	Impôts et taxes	5 752 892,00	0,00	6 255 495,00	0,00	6 255 495,00
74	Dotations et participations	956 016,92	0,00	938 150,00	0,00	938 150,00
75	Autres produits de gestion courante	71 281,00	0,00	81 400,00	0,00	81 400,00
	Total des recettes de gestion courante	7 868 825,92	0,00	8 420 155,00	0,00	8 420 155,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		450,00	0,00	450,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	7 868 825,92	0,00	8 425 605,00	0,00	8 425 605,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 925,78		20 718,00	0,00	20 718,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	16 925,78		20 718,00	0,00	20 718,00
	TOTAL	7 885 751,70	0,00	8 446 323,00	0,00	8 446 323,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 4 367 179,97 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 12 813 502,97

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 244 659,40
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune **AR**éta **BRECE DE COULTIFE** me des provisions semi-bude étaires.

(5) DF 023 = RT 021; DT 040 = RF 042; RT 040 = DF 042; DT 041 = RT 041; DF 043 = RF 043.

0 (6) Salde (16) Politication DF 0234 (16) Politication DF 0423 (16) Politication DF 040 - DI 040.

Reçu le 30/03/2023

	AP Profesture		
	II – PRESENTATION (ENERALE DU BUDGET	II
00	C = 0.10 C 0.10 0.0 = 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	SEMENT – CHAPITRES	A3
IKE	Çu ic 30/03/2023		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 109,63	24 996,00	157 760,00	0,00	182 756,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 199 898,55	145 521,98	886 830,00	0,00	1 032 351,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 871 290,78	487 234,29	1 742 229,40	0,00	2 229 463,69
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 192 298,96	657 752,27	2 786 819,40	0,00	3 444 571,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 707,00	0,00	64 710,00	0,00	64 710,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 497 500,00	0,00	1 532 480,00	0,00	1 532 480,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		248 800,00	0,00	248 800,00
	Total des dépenses financières	1 769 707,00	0,00	1 850 990,00	0,00	1 850 990,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	4 962 005,96	657 752,27	4 637 809,40	0,00	5 295 561,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 925,78		20 718,00	0,00	20 718,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 925,78		20 718,00	0,00	20 718,00
	TOTAL	4 978 931,74	657 752,27	4 658 527,40	0,00	5 316 279,67

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	79 998,83
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 396 278,50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	251 987,85	319 169,92	0,00	0.00	319 169,92
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	251 987,85	319 169,92	0,00	0,00	319 169,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	647 000,00	0,00	423 150,00	0,00	423 150,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	418 581,18	0,00	418 581,18
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00
	Total des recettes financières	1 717 000,00	0,00	1 911 731,18	0,00	1 911 731,18
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 968 987,85	319 169,92	1 911 731,18	0,00	2 230 901,10
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 024 302,40		3 947 377,40	0,00	3 947 377,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	360 877,88		318 000,00	0,00	318 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

	Chap.AR Prefective	Pou	mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
006-21	0601282-20230329-CM20230329_020-	DE pré	udget :édent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
Reçu	Total des recettes d'ordre d'investissement	;	385 180,28		4 265 377,40	0,00	4 265 377,40
L	TÔTÁL		5 354 168,13	319 169,92	6 177 108,58	0,00	6 496 278,50

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 496 278,50

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 244 659,40
--	---	--------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

AD Drofogturo		
	SENERALE DU BUDGET	II
006-210601282-20230329-CM202BALANCE GE	RALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 186 875,72		2 186 875,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 660 243,78		4 660 243,78
014	Atténuations de produits	405 500,00		405 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	594 996,07		594 996,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	59 815,00 43 995,00 500,00	0,00 0,00 318 000,00 0,00	59 815,00 43 995,00 318 500,00 0,00
022	Dépenses imprévues	596 200,00		596 200,00
023	Virement à la section d'investissement		3 947 377,40	3 947 377,40
Dér	penses de fonctionnement – Total	8 548 125,57	4 265 377,40	12 813 502,97

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 813 502,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 710,00	0,00	64 710,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 718,00	20 718,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 532 480,00	0,00	1 532 480,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	182 756,00	0,00	182 756,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 032 351,98	0,00	1 032 351,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 229 463,69	0,00	2 229 463,69
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	248 800,00		248 800,00
Dé	épenses d'investissement – Total	5 295 561,67	20 718,00	5 316 279,67

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	79 998,83
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 396 278,50

AR Prefecture

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE R_UY compris-les opérations d'ordre.

et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- s liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants. (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AP Profesture		
	ENERALE DU BUDGET	II
006-210601282-20230329-CM202BAL24NCE GEN	RALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 560,00		36 560,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 108 550,00		1 108 550,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 255 495,00		6 255 495,00
74	Dotations et participations	938 150,00		938 150,00
75	Autres produits de gestion courante	81 400,00	0,00	81 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	20 718,00	25 718,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	450,00	0,00	450,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	8 425 605,00	20 718,00	8 446 323,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 367 179,97
•	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 12 813 502,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	423 150,00	0,00	423 150,00
13	Subventions d'investissement	319 169,92	0,00	319 169,92
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00	0,00	0,00
23 26		0,00 0,00	0,00 0.00	0,00 0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	318 000,00	318 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	·	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		3 947 377,40	3 947 377,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00		1 070 000,00
	Recettes d'investissement – Total	1 812 319,92	4 265 377,40	6 077 697,32

AR Prefecture

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE R_UY compris-los opérations d'ordre.

et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- s liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AD Profesture		,
III – VOTE	DU BUDGET	III
00 6-210601282-202 \$ECTION DE FONCTIONNE	ENT – DETAIL DES DEPENSES	A1
Re çu 1e 30/03/2023		

Gnap /	Libelié (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)	.,	budget précédent (2)	nouvelles (3)	, ,
011	Charges à caractère général	1 901 965,58	2 186 875,72	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	98 203,20	121 471,25	0,00
60611	Eau et assainissement	36 610,00	38 370,00	0,00
60612	Energie - Electricité	227 160,00	246 395,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	23 667,70	27 450,00	0,00
60622	Carburants	23 920,00	22 500,00	0,00
60623	Alimentation	163 727,00	187 850,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 300,00	3 765,00	0,00
60631 60632	Fournitures d'entretien Fournitures de petit équipement	50 115,00 65 942,61	52 872,65 68 002,74	0,00 0,00
60633	Fournitures de petit equipement	19 100,00	18 440,00	0,00
60636	Vêtements de travail	12 300,00	15 795,00	0,00
6064	Fournitures administratives	11 720,00	11 384,00	0,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	3 600,00	4 741,49	0,00
6067	Fournitures scolaires	12 705,99	13 563,70	0,00
6068	Autres matières et fournitures	20 105,00	23 402,16	0,00
611	Contrats de prestations de services	49 804,00	55 391,00	0,00
6132	Locations immobilières	45 800,00	49 500,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 818,48	16 950,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 200,00	2 300,00	0,00
61521	Entretien terrains	91 572,00	130 960,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	57 500,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	21 000,00	45 674,40	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	55 000,00	69 532,67	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 020,00	6 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 800,00	32 900,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 600,00	32 640,92	0,00
6156	Maintenance	137 404,40	170 952,34	0,00
6161 6168	Multirisques	7 650,00 16 520,00	8 500,00 23 600,00	0,00 0,00
617	Autres primes d'assurance Etudes et recherches	10 000,00	1 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 415,00	12 150,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	43 644,00	36 680,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	2 000,00	0,00
6226	Honoraires	30 810,00	25 000,00	0,00
6228	Divers	68 103,00	89 057,00	0,00
6231	Annonces et insertions	37 820,00	60 400,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	140 029,20	158 249,00	0,00
6233	Foires et expositions	13 324,00	13 050,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	25 590,00	42 784,80	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 400,00	1 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	15 125,00	13 455,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	550,00	0,00
6256	Missions	3 000,00	3 000,00	0,00
6257	Réceptions	4 388,00	7 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 500,00	11 800,00	0,00
6262 627	Frais de télécommunications Services bancaires et assimilés	19 290,00 3 430,00	20 348,60 4 125,00	0,00 0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 732,00	5 230,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	111 908,00	106 300,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 100,00	1 300,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	5 607,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 992,00	8 385,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 532 924,02	4 660 243,78	0,00
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	10 200,00	0,00
6331	Versement mobilité	38 114,71	40 322,07	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 596,37	13 328,30	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 987,59	59 919,27	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 622,89	8 064,32	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 929 128,37	1 934 042,53	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	61 107,34	52 188,91	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	452 204,71	494 000,33	0,00
64131	Rémunérations non tit.	568 981,25	621 636,76	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	88 059,48	101 277,44	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 237,40	30 221,10	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	28 158,34	36 366,05	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	473 329,98	507 944,51	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	646 497,51	653 453,40	0,00

Chap /AR		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	-20230329-CM20230329 020-DE	1 0 1 17	nouvelles (5)	
18454e 30/03	^{/ 2} ॐर्तेsations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 783,25	31 261,32	0,0
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 233,42	51 233,42	0,0
0450	Versement au F.N.O. supplement familial	0,00	2 203,00	0,0
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 401,41	1 901,05	0,0
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 065,00	10 680,00	0,0
6478	Autres charges sociales diverses	37 000,00	0,00	0,0
6488	Autres charges	415,00	0,00	0,0
014	Atténuations de produits	121 500,00	405 500,00	0,0
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 000,00	5 000,00	0,0
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	120 500,00	120 500,00	0,0
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0,00	280 000,00	0,0
65	Autres charges de gestion courante	834 549,62	594 996,07	0,0
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	24 684,00	23 025,00	0,0
6518	Autres	12 074,00	19 529,00	0,0
6531	Indemnités	109 114,98	112 312,22	0,0
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,0
6533	Cotisations de retraite	4 582,86	4 717,08	0,
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 788,65	7 026,25	0,
6535	Formation	19 133,00	16 846,00	0,
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 000,00	0,
6553	Service d'incendie	159 698,35	167 683,27	0,
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	19 293,00	12 500,00	0,
6558	Autres contributions obligatoires	127 305,78	73 127,25	0,
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0,00	50 000,00	0,
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	351 370,00	103 725,00	0,
658822	Aides	0,00	1 500,00	0,
65888	Autres	5,00	5,00	0,
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	7 390 939,22	7 847 615,57	0,0
66	Charges financières (b)	71 883,00	59 815,00	0,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	72 128,32	64 240,87	0,0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-245,32	-4 425,87	0,
67	Charges exceptionnelles (c)	5 640,00	43 995,00	0,
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 140,00	1 500,00	0,
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	42 495,00	0,
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	500,00	0,
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	500,00	0,
022	Dépenses imprévues (e)	450 000,00	596 200,00	0,
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	7 918 462,22	8 548 125,57	0,
023	Virement à la section d'investissement	3 024 302,40	3 947 377,40	0,
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	360 877,88	318 000,00	
6688	Autres	35 877,88	0,00	0,
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1	318 000,00	0,
	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	325 000,00		
TOTAL D	D'INVESTISSEMENT	3 385 180,28	4 265 377,40	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 385 180,28	4 265 377,40	0,
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	11 303 642,50	12 813 502,97	0.

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 813 502,97

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	23 233,31
Montant des ICNE de l'exercice N-1	27 659,18
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 425,87

- (1) Détailler les changes i Pure de sectute recomément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

 (2) CT. Modalites de vote I-B.

 (3) CT. Modalites de vote I-B.

 (4) CT. Modalites de vote I-B.

 (5) Fide vote de 10 rights de 10 20 23 0 3 2 9 CM 2 0 2 3 0 3 2 9 DE

 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 - (6) Si la commune ou l'établissement applique le réglime des provisions semi-budgétaires.
 - (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
 - (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 - (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 - (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

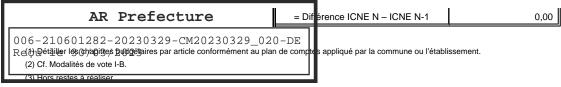
AD Profesture		
III - VOTE	DU BUDGET	Ш
	NENT – DETAIL DES RECETTES	A2
Recu le 30/03/2023		

Chap /	Libellé (4)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art(1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
013	Atténuations de charges	29 400,00	36 560,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 800,00	36 560.00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	8 600,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 059 236,00	1 108 550,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	58 900,00	47 400,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	300,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	87 740,00	84 500,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	316 783,00	350 200,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	8 735,00	5 200,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	52 160,00	25 000,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	235 000,00	290 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	299 918,00	305 950,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 752 892,00	6 255 495,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	3 792 521,00	4 119 203,00	0,00
73211	Attribution de compensation	518 729,00	518 729,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	55 522,00	55 522,00	0,00
7338	Autres taxes	294 280,00	147 300,00	0,00
7351 7362	Taxe consommation finale d'électricité Taxes de séjour	179 800,00 179 900,00	179 741,00 280 000,00	0,00 0,00
7381	Taxes de sejour Taxes additionnelles droits de mutation	732 140,00	955 000,00	0,00
74	Dotations et participations	956 016,92	938 150,00	0,00
7411	Dotations et participations Dotation forfaitaire	21 829,00	0,00	0,00
7411	Dotation de solidarité rurale	36 518,00	35 437,00	0,00
74121	FCTVA	8 858,00	9 200,00	0,00
74718	Autres participations Etat	650 477,72	656 535,00	0,00
7473	Participat° Départements	61 658,20	65 322,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	174 165,00	170 000,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	1 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 511,00	1 656,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	71 281,00	81 400,00	0,00
752	Revenus des immeubles	66 780,00	76 400,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 501,00	5 000,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	7 868 825,92	8 420 155,00	0,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013			
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	450,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	450,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 868 825,92	8 425 605,00	0,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 925,78	20 718,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 925,78	20 718,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	16 925,78	20 718,00	0,00
-	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-	8 446 323,00	0,00
	DE L'EXERCICE	7 885 751,70	0 440 323,00	0,00
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 367 179,97
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 813 502,97

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00



- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture		·
III - VOTE	DU BUDGET	III
00 6-210601282-2023 SECTION DANVESTISSEM		B1
Reçu 1e 30/03/2023		

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	121 109,63	157 760,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	15 900,00	3 000,00	0,00
2031	Frais d'études	57 232,65	136 300,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	47 976,98	18 460,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 199 898,55	886 830,00	0,00
2111	Terrains nus	15 300,00	3 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	2 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	280 000,00	300 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	283 434,35	52 810,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	3 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	12 220,00	6 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	16 577,00	1 320,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	6 279,56	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	138 433,27	50 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	40 000,00	61 100,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	150 000,00	105 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	5 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	68 370,00	72 500,00	0,00
2184	Mobilier	14 004,30	37 800,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	162 280,07	190 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 871 290,78	1 742 229,40	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 000,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	1 050 142,73	1 039 600,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	15 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	809 148,05	607 629,40	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	40 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 192 298,96	2 786 819,40	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 707,00	64 710,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	64 707,00	64 710,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 497 500,00	1 532 480,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 497 500,00	1 532 480,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000.00	0,00	0,00
261	Titres de participation	5 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 500,00	5 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500,00	5 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	248 800,00	0,00
020	Total des dépenses financières	<u> </u>		
	<u> </u>	1 769 707,00	1 850 990,00	0,00
Tota	Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 962 005,96	4 637 809,40	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	16 925,78	20 718,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	16 925,78	20 718,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 420,20	6 211,18	0,00
13917	Sub. transf cpte résult.Budget communaut	12 711,58	12 711,58	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 694,00	1 695,24	0,00
13938	Sub. transf cpte résult. Autres fonds	100,00	100,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041		+ - +		·
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	16 925,78	20 718,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 978 931,74	4 658 527,40	0,00
TOTAL DE	3 DEFENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 9/0 931,/4	4 000 027,40	0,0

RESTES A REALISER N-1 (11)	657 752,27
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	79 998,83

	Chap / art	Prefecture Libellé (1)		Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
00	6-210601282- cu le 30/03/	20230329-CM20230329_020-DE		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
II Re	eçu 1e 30/03/	2023				=
_		T.	TAL DES DEP	ENSES D'INVESTISS	EMENT CUMULEES	5 396 278,50

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AD Drofogturo		
HI - VOTE	DU BUDGET	III
00 6-210601282-2023 SECTION DINVESTISSEM	NT – DETAIL DES RECETTES	B2
Reçu le 30/03/2023		

Chap / art (1) Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	251 987,85	0,00	0,0
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	135 737,36	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	3 424,19	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	0,00	0,0
1323	Subv. non transf. Départements	61 970,00	0,00	0,0
1338 1348	Autres fonds équip. transférables Autres fonds non transférables	856,30 0,00	0,00	0,0 0,0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,0
-	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	- - - - - - - -		
204	Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
23				
	Total des recettes d'équipement	251 987,85	0,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	647 000,00	841 731,18	0,0
10222 10226	FCTVA	237 000,00 410 000,00	196 850,00	0,0
10226	Taxe d'aménagement Excédents de fonctionnement capitalisés	410 000,00	226 300,00 418 581,18	0,0 0,0
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	1 070 000,00	0,0
<u> </u>	Total des recettes financières	1 717 000,00	1 911 731,18	0,0
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	1 968 987,85	1 911 731,18	0,0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 024 302,40	3 947 377,40	0,0
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	360 877,88	318 000,00	0,0
1641	Emprunts en euros	35 877,88	0,00	0,0
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	192,00	0,0
28031	Frais d'études	30 942,70	26 775,62	0,0
28041483	Subv.Cne : Projet infrastructure	11 884,95	11 884,95	0,0
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	826,63	826,63	0,0
28051	Concessions et droits similaires	25 614,27	25 560,80	0,0
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	328,68	328,68	0,0
28128	Autres aménagements de terrains	2 733,25	2 733,25	0,0
28135	Installations générales, agencements,	19 561,91	27 179,99	0,0
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	621,60	621,60	0,0
28152	Installations de voirie	9 484,25	7 126,25	0,0
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 631,00	2 631,00	0,0
281532	Réseaux d'assainissement	21 151,00	21 151,00	0,0
281534	Réseaux d'électrification	3 906,00	3 906,00	0,0
281538	Autres réseaux	85,80	85,80	0,0
281571	Matériel roulant	9 359,79	7 295,50	0,0
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 480,00	2 480,00	0,0
28181 28181	Installations générales, aménagt divers	837,00	837,00	0,0
28182	Matériel de transport	3 686,53	3 686,53	0,0
28183	Matériel de bureau et informatique	45 538,16	39 478,30	0,0
28183 28184	Mobilier	·	·	
(1) (04		9 856,77	12 665,46	0,0
	Autres immo. corporelles	123 469,71	120 553,64	0,0
28188	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	3 385 180,28	4 265 377,40	0,0
28188 TOTA		3 385 180,28		0,
28188	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	3 385 180,28	4 265 377,40 0,00	0,

_	Chap / art47	Prefecture _{Lil}	bellé (1)		Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
00	6-210601282-	20230329-CM2023032	29_020-DE		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
Re	TOTAL DES	S RÉCETTES D'INVESTISS (= Total des recettes réell	·	EXERCICE	5 354 168,13	6 177 108,58	0,00
							+

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	319 169,92
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AD Profesture		·
III – VOTE	DU BUDGET	III
006-210601282-20230220AFA DES CHAPITRES	OPERATION D'EQUIPEMENT	В3
Re çu 16 30/03/2023		,

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1					

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N				
5191 Avances du Trésor										
5192 Avances de trésorerie										
51931 Lignes de trésorerie										
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt										
5194 Billets de trésorerie										
5198 Autres crédits de trésorerie										
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des					6 391 132,20									
établissements financiers (Total) 1641 Emprunts en euros (total)					6 391 132,20									
	CRCAM PCA	14/01/2021		27/04/2021	1 021 912,03	F		1,100	1,383		Т	X Echéance		A-1
000602821953	CRCAIVI FCA	14/01/2021		27/04/2021	1 021 912,03	г		1,100	1,363		'	constante		A-1
00600393251	CRCAM PCA	01/01/2020		30/04/2020	482 875,47	F		2,510	2,745		Α	X Echéance		A-1
00601274560	CRCAM PCA	01/01/2017		19/03/2017	19 389,76	F		3,910	4,952		А	constante X Echéance constante		A-1
00601276253	CRCAM PCA	01/01/2017		10/03/2017	45 146,23	F		3,740	3,860		Т	X Echéance constante		A-1
00601294427	CRCAM PCA	01/01/2017		16/01/2017	143 907,02	F		1,710	2,055		S	X Echéance constante		A-1
00601294455	CRCAM PCA	01/01/2017		08/01/2017	27 860,16	F		1,790	2,020		Т	X Echéance constante		A-1
00602820197	CRCAM PCA	14/01/2021		01/02/2021	1 070 000,00	F		0,500	0,554		Т	X Echéance constante	0	A-1
00602820200	CRCAM PCA	14/01/2021		15/02/2021	2 239 718,12	F		1,100	1,086		М	X Echéance constante		A-1
10278 00851 000200285 03	CAISSE REGIONALE CM MEDITERRAN	01/01/2017		31/01/2017	92 476,37	F		4,800	5,014		Т	X Echéance constante		A-1
10278 00851 000200285 04	CAISSE REGIONALE CM MEDITERRAN	01/01/2017		31/03/2017	65 196,82	F		2,000	2,020		Т	X Echéance constante		A-1
1235583	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	28/11/2012		01/01/2014	900 000,00	F		3,950	3,951		А	X Echéance constante	0	A-1
2007.249	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2020		25/03/2020	230 000,00	F		4,700	4,840		Т	X Echéance constante		A-1
A1017220	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/03/2017	11 718,81	F		5,570	5,725		Т	X Echéance constante		A-1
A1017228	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/01/2017	40 931,41	F		2,200	2,315		Т	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 391 132,20									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		AZ.Z – K		ON TAK NATO			s et dettes au 01/01		/ / /			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 069 042,19					1 532 477,52	64 240,87	0,00	23 232,11
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 069 042,19					1 532 477,52	64 240,87	0,00	23 232,11
000602821953		0,00	A-1	959 541,79	9,00	F		1,383	99 096,52	10 147,12	0,00	1 682,65
00600393251		0,00	A-1	354 155,66	12,25	F		2,745	23 376,89	8 889,31	0,00	5 558,10
00601274560		0,00	A-1	3 094,35	0,17	F		4,952	3 094,35	120,99	0,00	0,00
00601276253		0,00	A-1	12 576,63	1,92	F		3,860	6 171,19	384,49	0,00	13,97
00601294427		0,00	A-1	55 744,45	3,00	F		2,055	15 589,47	886,87	0,00	314,72
00601294455		0,00	A-1	12 173,63	4,00	F		2,020	2 781,77	199,31	0,00	38,76
00602820197		0,00	A-1	1 070 000,00	0,08	F		0,554	1 070 000,00	1 337,50	0,00	0,00
00602820200		0,00	A-1	2 066 997,99	9,00	F		1,086	217 579,24	21 642,20	0,00	904,16
10278 00851 000200285 03		0,00	A-1	63 833,43	9,00	F		5,014	5 622,80	2 963,80	0,00	473,45
10278 00851 000200285 04		0,00	A-1	18 857,85	2,17	F		2,020	8 276,90	315,34	0,00	0,59
1235583		0,00	A-1	423 542,14	5,00	F		3,951	63 934,33	16 729,91	0,00	14 204,51
2007.249		0,00	A-1	10 541,06	0,42	F		4,840	10 541,06	186,15	0,00	0,00
A1017220		0,00	A-1	3 432,18	1,92	F		5,725	1 668,68	156,72	0,00	1,64
A1017228		0,00	A-1	14 551,03	2,75	F		2,315	4 744,32	281,16	0,00	39,56
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

					E	Emprunts	s et dettes au 01/01	/N				
						Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 069 042,19					1 532 477,52	64 240,87	0,00	23 232,11

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

	AD Drofogturo		
┢	IV - A	NNEXES	IV
00	6-210601282-20230329-CM20230329-020-DEN- cu le 30/03/2023	S DU BILAN	
II Ke		PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

2 2231 NO MOIONO												
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Montant de la provision de de la constitution provisions des l'exercice (1) de la constituées provision		Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE						
		PROVISIONS BU	DGETAIRES									
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00						
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES									
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00						
Créances douteuses	0,00	01/01/2021	5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00						

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

AD Drofosturo		
IV -	NNEXES	IV
1006-210601282-20230329-CM20230329 020-DF-	TO BUILDINAN	
Reçu le 30/03/2023 EQUILIBRE DES OPERATI	ONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1
-		

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 866 708,00	0,00
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	1 532 480,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 532 480,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		334 228,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	64 710,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 718,00	0,00
020	Dépenses imprévues	248 800,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 866 708,00	657 752,27	79 998,83	2 604 459,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

ND Drofosture		
	NNEXES	IV
006-210601282-20230329-CM20230329_Q20_D#C	TS DILBILAN	
006-210601282-20230329-CM20230329-CELEME Reçu le 30/03/2023 EQUILIBRE DES OPERAT	NS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 758 527,40	0,00
Ressource	es propres externes de l'année (a)	423 150,00	0,00
10222	FCTVA	196 850,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	226 300,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressource	s propres internes de l'année (b) (3)	5 335 377,40	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	192,00	0,00
28031	Frais d'études	26 775,62	0,00
28041483	Subv.Cne : Projet infrastructure	11 884,95	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	826,63	0,00
28051	Concessions et droits similaires	25 560,80	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	328,68	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 733,25	0,00
28135	Installations générales, agencements,	27 179,99	0,00
28145 28152	Construct° sol autrui - Installat° géné.	621,60	0,00
28152 281531	Installations de voirie Réseaux d'adduction d'eau	7 126,25 2 631,00	0,00 0,00
281532	Réseaux d'assainissement	21 151,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	3 906,00	0,00
281538	Autres réseaux	85,80	0,00
281571	Matériel roulant	7 295,50	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 480,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	837,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 686,53	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	39 478,30	0,00
28184	Mobilier	12 665,46	0,00
28188	Autres immo. corporelles	120 553,64	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 947 377,40	0,00

Opérations o l'exercice III	e Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
-----------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

Total AR Prefecture				
006-210601282-202303 5758:527,40 0329_02	0-3119 (9,92	0,00	418 581,18	6 496 278,50
disponibles				

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 604 459,10
Ressources propres disponibles	IV	6 496 278,50
Solde	V = IV - II (6)	3 891 819,40

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

AD Drofosturo		
IV - A	NNEXES	l IV
	NGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DA	S LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7
		-

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVE	STISSEMENT		
		FONC	TIONNEMENT		
657364	SUBV2023/01	SUBVENTION	EPIC OFFICE DU TOURISME	Commune	50 000,00
6574	SUBV2019/02	SUBVENTION	SKI CLUB DE VENCE	Association	500,00
6574	SUBV2023/02	SUBVENTION	PACA POUR DEMAIN	Association	1 000,00
6574	SUBV2017/03	SUBVENTION	ASS HARMONIE DE ST PAUL DE VEN	Association	1 500,00
6574	SUBV2017/04	SUBVENTION	ECOLE MUSIQUE BAOUS ASSOCIATION	Association	2 200,00
6574	SUBV2020/03	SUBVENTION	ASSOCIATION DES CINEASTES	Association	500,00
6574	SUBV2020/04	SUBVENTION	ASSOC SNAP SPORT NATURE A PEILLE	Association	1 500,00
6574	SUBV2017/08	SUBVENTION	CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	Association	1 000,00
6574	SUBV2017/09	SUBVENTION	COMITE DES FETES ST PAUL	Association	15 000,00
6574	SUBV2020/05	SUBVENTION	LE SOUVENIR FRANCAIS	Association	250,00
6574	SUBV2017/10	SUBVENTION	FESTI SPORTS DE MONTAGNE	Association	3 000,00
6574	SUBV2017/11	SUBVENTION	FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	Association	37 000,00
6574	SUBV2017/15	SUBVENTION	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Association	200,00
6574	SUBV2017/16	SUBVENTION	DIVERS ASSOCIATIONS	Association	4 500,00
6574	SUBV2017/17	SUBVENTION	BIENNALE INTERNATIONALE SAINT PAUL DE VENCE "BIS"	Association	20 000,00
6574	SUBV2021/04	SUBVENTION	SPCOC TENNIS	Association	500,00
6574	SUBV2021/05	SUBVENTION	SPCOC GR	Association	875,00
6574	SUBV2021/06	SUBVENTION	CERCLE DES ESCRIMEURS DU PAYS VENCOIS	Association	200,00
6574	SUBV2018/03	SUBVENTION	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE VENCE	Association	200,00
6574	SUBV2022/02	SUBVENTION	SPCOC BASKET	Association	3 000,00
6574	SUBV2022/03	SUBVENTION	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISTES SAINT PAULOIS	Association	4 000,00
6574	SUBV2019/01	SUBVENTION	ASSOCIATION PAUL ART	Association	3 000,00
6574	SUBV2022/05	SUBVENTION	SKENA	Association	1 800,00
6574	SUBV2019/04	SUBVENTION	ORFEA ASSOCIATION	Association	2 000,00
658822	DELIB. N°22.02.2023_011	DON FINANCIER - FOURNITURE GENERATEURS UKRAINE	ASSOC MAIRES FRANCE	Association	1 500,00

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)		S POURVUS SUR	
, ,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	А	1,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		28,00	0,00	28,00	20,80	6,00	26,80
Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 1° cl Adjoint administratif ppal 2° cl Attaché Territorial Rédacteur Rédacteur principal 1° cl.	C C A B B	7,00 7,00 6,00 4,00 1,00 3,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	7,00 7,00 6,00 4,00 1,00 3,00	4,80 6,00 5,00 2,00 1,00 2,00	2,00 0,00 1,00 2,00 0,00 1,00	6,80 6,00 6,00 4,00 1,00 3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		50,00	0,00	50,00	35,40	10,00	45,40
Adjoint technique Adjoint technique ppal 2° cl Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal Ingénieur principal Technicien ppal 1ère classe Technicien ppal 2ème classe FILIERE SOCIALE (d)	C C C A B B	22,00 15,00 6,00 2,00 3,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	22,00 15,00 6,00 2,00 3,00 1,00 1,00	12,00 13,50 6,00 1,90 2,00 0,00 0,00	7,00 0,00 0,00 0,00 1,00 1,00 1,00 0,00	19,00 13,50 6,00 1,90 3,00 1,00 1,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	С	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Educateur jeunes enfants	A	1,00	0,00 0,50	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e) Aux. puériculture cl. Normale Aux. puériculture cl. Supérieure Infirmier en soins généraux Puéricultrice Hors Classe FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	B B A A	12,00 6,00 3,00 1,00 2,00 0,00	0,50 0,50 0,00 0,00 0,00 0,00	12,50 6,50 3,00 1,00 2,00 0,00	7,00 3,00 2,00 0,00 2,00 0,00	4,50 3,50 0,00 1,00 0,00 0,00	11,50 6,50 2,00 1,00 2,00 0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,40	1,40	1,40	0,00	1,40
Adjoint du patrimoine	С	0,00	1,40	1,40	1,40	0,00	1,40
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	0,60	9,60	7,00	1,60	8,60
Adjoint d'animation	С	8,00	0,60	8,60	6,00	1,60	7,60

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation ppal 2° cl	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier chef principal Chef de service PM ppal 1ère cl. Gardien-Brigadier	C B C	4,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00	4,00 1,00 1,00	4,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00	4,00 1,00 1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		108,00	2,50	110,50	80,50	22,10	102,60

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

CI - EIAI DO PERSONNEL AO 01/01/N (Suite)								
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	IUNERATION (3)	CON	TRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00				
Adjoint administratif	С	ADM	367	0,00	Α	CDD		
Adjoint administratif	С	ADM	367	0,00	A	CDD		
Adjoint administratif ppal 2° cl	С	ADM	368	0,00	A	CDD		
Adjoint d'animation	С	ANIM	367	0,00	A	CDD		
Adjoint d'animation	С	ANIM	367	0,00	A	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	A		
Adjoint technique	С	TECH	367	0,00	A	CDD		
Attaché Territorial	Α	ADM	567	0,00	A	CDD		
Attaché Territorial	Α	ADM	525	0,00	A	CDD		
Aux. puériculture cl. Normale	В	MS	389	0,00	A	CDD		
Aux. puériculture cl. Normale	В	MS	389	0,00	A	CDD		
Aux. puériculture cl. Normale	В	MS	389	0,00	A	CDD		
Aux. puériculture cl. Normale	В	MS	389	0,00	A	CDD		
Infirmier en soins généraux	Α	MS	514	0,00	A	CDD		
Ingénieur principal	Α	TECH	995	0,00	A	CDI		
Rédacteur principal 1° cl.	В	ADM	547	0,00	Α	CDD		
Technicien ppal 1ère classe	В	TECH	684	0,00	Α	CDI		
Technicien ppal 2ème classe	В	TECH	638	0,00	A	CDI		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00				
TOTAL GENERAL				0,00				

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Pelico.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

⁽³⁾ REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

⁽⁴⁾ CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

- 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets. 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	AD Drofosturo		
I	IV -	ANNEXES	IV
	6-210601282-20230329-CM20AUTRES ELEM		
F		MES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVOM Pays de Vence		SFP	23 577,58
SICTIAM		SFP	34 549,67
SDIS 06		SFP	167 683,27
SICTIAM (SDEG)		SFP	12 500,00
Autres organismes de regroupement			
Communes et Etablissements privés (Dérogations scolaires)			15 000,00

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

	AD Drefeature	l		
_	W −		ANNEXES	IV
00	6-210601282-20ECISIONS EN MATIERE DE T			D1
Re	çu le 30/03/2023	T		

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	11 619 000,00	7,55	22,08	0,00	2 565 475,00	7,55
TFPNB	209 400,00	5,55	20,12	0,00	42 131,00	5,55
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	5 752 126,00	7,10	13,27	0,00	763 307,00	7,10
TOTAL	17 580 526,00	59,80			3 370 913,00	38,99

AD Drofosturo		
IV -	ANNEXES	IV
006-210601282-20230329-CM20230329 ARRETE		D2
Reçu 1e 30/03/2023		

Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 24/03/2023

Présenté par Le Maire (1), A Saint-Paul-De-Vence, le 29/03/2023 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Saint-Paul-De-Vence, le 29/03/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

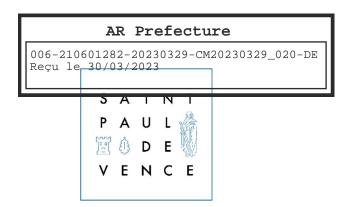
BARTHES François	
CAMILLA Jean-Pierre, Le Maire	
CAUVIN Edith, 3ème Adjoint	
CHARENSOL Sophie	
CHEVALIER Frank, 4ème Adjoint	
COLLET Sylvie, 5ème Adjoint	
DALMASSO Sandrine	
DUMONT Christelle	
FAURE Jean-Paul	
GUIGONNET Nadine	
HARTMANN Laurence, 1er Adjoint	
NUTTIN Marc	
RAFFAELLI Jean-Louis	
ROUSSEAU Mathieu	
ROUX François	
SAPHORES-BAUDIN Frédérique	
STACCINI Pascal, 2ème Adjoint	
TOLLE Sylvie	
VACQUIER Nicolas	
VADO Alain	
VERIGNON Benoit	

	AR	Prefecture	IV –	ANNEXES	IV
0.0	6-210601282	-20230329-CM20230	320 ARRETE E	T SIGNATURES	D2
	eçu le 30/03,				
╙	VOICIN Cálina				
	ZULIANI Alex				

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Paul-De-Vence, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



BUDGET PRIMITIF 2023

Note de présentation brève

et synthétique

Conseil Municipal du 29 mars 2023

Sommaire:

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du ler janvier au 31 décembre de l'année civile.

Si la règle générale de l'équilibre budgétaire s'applique à toutes les collectivités, quelques cas d'exception sont néanmoins à signaler. Ainsi, selon les articles L. 1612-6 et L. 1612-7 du Code général des collectivités territoriales, le budget d'une collectivité territoriale n'est pas considéré en déséquilibre dans les 2 cas suivants :

> si la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et que la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent;

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

Reçu le 30/03/2023

si la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des aotations aux amortissements et aux provisions exigées.

<u>Un excédent de la section d'investissement est donc possible quelle qu'en soit l'origine</u>. Le budget 2023 sera voté le 29 mars 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté:

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- ✓ de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif

La construction du Budget Primitif 2023 s'appuie sur les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil du 22 février 2023.

Après le contexte de crise sanitaire des années 2020-2021, il est constaté une reprise significative sur l'année 2022 qui, financièrement, est proche de 2019, année de référence.

Cependant, le contexte actuel inflationniste engendre une augmentation significative des tarifs de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, prise en compte dans l'élaboration du budget 2023.

Cette note présente une comparaison du Budget Voté 2022 (auquel s'ajoutent les décisions modificatives 2022) avec le Budget Primitif 2023.

Le Budget Primitif 2023 s'élève au total à **19.3 Millions d'euros** (M€), répartis à raison de **12.8M**€ en section de fonctionnement et de **6.5 M**€ en section d'investissement.

II. La Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune:

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

Reçu le 30/03/2023

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participation famille à la crèche, garderie, cantine et ALSH, redevances d'occupation du domaine public, de stationnement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (CAF, Département...).

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 12.8 M€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtriser la dépense publique.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7.9 M€ et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement estimées à 8.4 M€, dégageant ainsi une épargne brute prévisionnelle de 0.5 M€.

L'écart entre le total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt.

<u>Dépenses de fonctionnement par chapitre</u>:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2022	PROPOSITION BP_2023	Evolution BP2023/Budget voté 2022
011 - Charges à caractère général	1 901 965,58 €	2 186 875,72 €	15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 532 924,02 €	4 660 243,78 €	3%
014 - Atténuations de produits	121 500,00€	405 500,00 €	234%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	450 000,00€	596 200,00€	32%
023 - Virement à la section d'investissement	3 024 302,40 €	3 947 377,40 €	31%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 877,88€	318 000,00 €	-12%
65 - Autres charges de gestion courante	834 549,62 €	594 996,07 €	-29%
66 - Charges financières	71 883,00 €	59 815,00 €	-17%
67 - Charges exceptionnelles	5 640,00€	43 995,00 €	680%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	500,00€	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES	11 303 642,50 €	12 813 502,97 €	13%

Chapitre 011 - Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services. Elles sont estimées à 2.18M€ contre 1.90 M€ en 2022, soit une hausse de 15 % :

- ✓ Contexte inflationniste,
- ✓ Augmentation attendue sur le poste de dépenses des fluides (malgré une économie certaine liée à l'extinction lumineuse, et à l'éligibilité de la Commune à l'amortisseur électricité)
- ✓ Augmentation de l'activité des services municipaux (Effectifs scolaires et extrascolaires, Evènements et manifestations estivales, Plan de communication, etc...)

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

Reçu le 30/03/2023

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont estimées à 4,66M€, soit une hausse de 3 % par rapport au BP2022 : Inclus l'augmentation du point indice sur 12 mois (survenue en 2022), le remplacement d'agents absents (congés maternité, maladie, etc...), recrutement de saisonniers (ALSH, Services Techniques, Evénementiel...), renfort de certains services..., revalorisation de l'offre pluridisciplinaire CDG06 (Médecine professionnelle).

Chapitre 014 – Les atténuations de produits comprennent, notamment, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), qui sera directement ponctionné sur le produit des impôts locaux 2023, estimé à 121K€.

De plus, à partir de cette année, la prévision du reversement du produit de la Taxe de Séjour 2023 à l'EPIC Office de Tourisme (280K€) est inclus dans ce chapitre.

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 595K€. Ce chapitre regroupe les abonnements de redevances de licences logiciels, les subventions de fonctionnement attribuées aux diverses associations, soit pour l'année 2023 (103 725€), la subvention d'équilibre à l'EPIC OT (50 000€), les indemnités et formations des élus, le versement de participations aux syndicats SICTIAM, SDIS 06, SIVOM...

Chapitre 66 - Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts qui s'élèvent à 60K€.

Chapitre 042 - Les opérations d'ordre de transfert entre section n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Ces opérations, pour un montant total de 318K€, correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations.

Recettes de fonctionnement par chapitre:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2022	PROPOSITION BP_2023	Evolution BP2023/Budget voté 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 417 890,80 €	4 367 179,97 €	28%
013 - Atténuations de charges	29 400,00 €	36 560,00 €	24%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 925,78 €	20 718,00 €	22%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 059 236,00 €	1 108 550,00 €	5%
73 - Impôts et taxes	5 752 892,00 €	6 255 495,00 €	9%
74 - Dotations, subventions et participations	956 016,92 €	938 150,00 €	-2%
75 - Autres produits de gestion courante	71 281,00 €	81 400,00 €	14%
77 - Produits exceptionnels	- €	5 000,00 €	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	450,00€	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES	11 303 642,50 €	12 813 502,97 €	13%

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE Reçu le 30/03/2023

Les recettes ont été déterminées en fonction de moyenne réalisée sur les 3 dernières années, des tendances, du réalisé 2022, et des encaissements connus.

Chapitre 70 - Les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 1.1M€, ils comprennent, principalement, les redevances de stationnement (350K€), les redevances des services périscolaires et d'enseignements (306K€), culturels (25K€) et sociaux (Crèche 290K€).

Chapitre 73 - Les Impôts et taxes sont estimés à 6.2M€. Ce poste est constitué pour près de 65% du produit de la fiscalité directe locale.

D'après l'état fiscal n°1259, le produit fiscal attendu s'élève à 4.1M€.

Rappel de la réforme fiscale en place depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dont la suppression progressive s'achève en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources pour la commune est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB, soit : Taxe foncière sur le bâti (identique depuis 2017) = TFPB communal de 11,46% + TFPB départemental de 10,62%, = 22,08%.

Le panier des recettes fiscales de la Commune est donc composé de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB (parts communales et départementales réunies);
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS.

Les taux sont inchangés depuis 2017, sauf la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux a été voté à 40% en 2019.

La Commune a construit son Budget Primitif 2023 sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition, et souhaite donc maintenir ces taux pour 2023, soit :

- > TFPB 22.08 %
- > TFPNB 20.12 %
- > THRS 13.27 %

Ce chapitre inclus, également, les recettes suivantes : l'attribution de compensation versée par la CASA (519K€), la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CASA (55K€), la Taxe de Séjour estimée à 280K€ (qui sera reversé à l'EPIC OT), les droits de mutation estimées à 955K€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 180K€.

Chapitre 74 - Les dotations et participations sont estimées à 938K€:

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE Reçu le 30/03/2023

Dotation Globale de Fonctidr nement estimée à 35K€ issus uniquement de la Dotation de Solidarite Rurale, la Commune ne percevant plus de Dotation Forfaitaire depuis l'année 2022,

- Fonds de Compensation TVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de voirie N-1 (9K€),
- Subventions de fonctionnement de l'Etat (CAF: 656K€), Département (65K€),
 Participation financière de la Colle sur Loup dans le cadre de la convention « Petite enfance » et Participations des Communes dans le cadre de dérogations scolaires (170K€).

Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante comprennent, principalement, les revenus des immeubles de la Commune, soit des loyers à hauteur de 76K€.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, un virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023) de 3.9M€ est inscrit à destination de la section d'investissement (Chapitre 021), permettant l'autofinancement de cette section.

III. La Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer de particulier, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses: toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).
- en recettes: principalement, la Taxe d'Aménagement (TAM) perçue en fonction des permis de construire, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), une aide de l'Etat versée en fonction des dépenses d'investissement réalisés en N-1, et les subventions d'investissement attribuées et perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

<u>Dépenses d'investissement par chapitre</u>:

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

Recu le 30/03/2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2022	RAR 2022	NVELLES PREV.2023	PROPOSITION BP_2023	Evolution BP2023/Budget voté 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	79 998,83 €	79 998,83 €	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	200 000,00 €	- €	248 800,00 €	248 800,00 €	24%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 925,78 €	- €	20 718,00 €	20 718,00 €	22%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	64 707,00 €	- €	64 710,00 €	64 710,00 €	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 497 500,00 €	- €	1 532 480,00 €	1 532 480,00 €	2%
20 - Immobilisations incorporelles	121 109,63 €	24 996,00€	157 760,00 €	182 756,00 €	51%
21 - Immobilisations corporelles	1 199 898,55 €	145 521,98€	886 830,00 €	1 032 351,98 €	-14%
23 - Immobilisations en cours	1 871 290,78 €	487 234,29€	1 742 229,40 €	2 229 463,69 €	19%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00 €	- €	- €	- €	-100%
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	100%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES	4 978 931,74 €	657 752,27 €	4 738 526,23 €	5 396 278,50 €	8%

La situation financière de la Commune permet de maintenir un certain niveau d'Investissement qui sera autofinancé.

Chapitre 16 - Il s'agit du remboursement du capital des emprunts. Cette année intervient le remboursement du prêt relais (1 070K€), souscrit lors de l'achat du terrain AS16.

Chapitres 20, 21 et 23 - Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2023 représentent une enveloppe globale de près de 3.4M€, dont 2.8M€ de nouvelles prévisions consacrées aux études, travaux et achats évoqués lors du débat d'orientation budgétaire du 22 février 2023, à savoir :

<u>Dépenses d'investissement prévisionnelles pour l'année 2023</u>:

Familles

- Etudes de l'extension du parking de la crèche : 35 000€
- Etudes pour la refonte de la cuisine scolaire : 25 000€
- Etudes de réaménagement des toilettes de la maternelle : 10 000€
- Travaux d'étanchéité toiture (école et crèche) : 30 000€
- Renouvellement du mobilier de classe : 10 000€
- Changement des stores bannes de la maternelle : 40 000€
- Aménagement de l'espace jeunes : 16 000€
- Travaux de canalisation : 20 000€

Culture et Patrimoine

- Etudes, travaux (tr3) et valorisation (tr 2) de la chapelle St-Michel : 150 000€
- Valorisation de la chapelle Ste-Claire : 24 000€
- Espace Muséal, diagnostic, démolition et mise en sécurité : 55 000€
- Expertise et estimation de la collection Verdet : 9 600€
- Acquisition de matériel pour les festivités : 40 000€
- Etudes et restauration du tableau de Jean Daret : 50 000€

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

Reçu le 30/03/2023

Etudes de faisabilité de la résidence des artistes : 5 000€

Environnement, Gestion de l'énergie et prévention des risques

- Etudes d'installation de panneaux solaires photovoltaïques : 40 000€
- Remplacement des luminaires du cercle des artistes (modification en LED) : 6 000€
- Installation d'un pigeonnier : 40 000€
- Convention ACTEE2, études et travaux d'amélioration énergétique (bâtiments concernés : crèche, école, mairie annexe) : 40 600€
- Prévention des risques d'inondation : 35 000 €
- Projet forêt d'abondance, installation de la signalétique : 5 000€
- Etudes, atlas de l'ABC : 7 500€
- Eclairage public, passage au led: 137 000€

Travaux de bâtiments et de terrain

- Etudes de faisabilité, requalification et aménagement de l'entrée village : 20 000€
- Remplacement de la porte de l'auditorium et réfection de la plateforme : 35 000€
- Rénovation et étanchéité de la toiture du dépôt Malvan : 250 000€

Voiries

- Rénovation des panneaux de rue : 15 000€
- Création et installation de panneaux des entrées de ville : 45 000€
- Aménagements de voirie : 490 000€
 - o Lieux concernés
 - o Impasse des restanques
 - o Chemin du cercle
 - o Chemin de la Fontette
 - o Chemin de Saint-Etienne Sud
 - o Chemin de la Bastide rouge
 - o Aménagement délaissé RD 336
 - o Barrière de sécurité bois

Achat immobilier / véhicules

- Projet d'acquisition immobilière (maison mitoyenne au dépôt Malvan) : 300 000€
- Projet d'acquisition d'un véhicule technique : 30 000€

Sécurité

- Installation d'un feu intelligent montée des Trious : 38 000€
- Achat d'équipement : 20 000€
- Extension de la vidéoprotection : 60 000€

006-210601282-20230329-CM20230329_020-DE

Reçu le 30/03/2023

Création d'un vestiaire PM + stack d'urgence : 40 000€

Recettes d'investissement par chapitre:

RECETTES D'INVESTISSEMEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2022	RAR 2022	NVELLES PREV.2023	PROPOSITION BP_2023	Evolution BP2023/Budget voté 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	724 763,61 €	- €	- €	- €	-100%
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 024 302,40 €	- €	3 947 377,40 €	3 947 377,40 €	31%
024 - Produits de cessions	1 070 000,00 €	- €	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 877,88 €	- €	318 000,00 €	318 000,00 €	-12%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	647 000,00 €	- €	841 731,18 €	841 731,18 €	30%
13 - Subventions d'investissement	251 987,85 €	319 169,92€	- €	319 169,92 €	27%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES	6 078 931,74 €	319 169,92 €	6 177 108,58 €	6 496 278,50 €	7%
EXCEDENT SECTION INVESTISSEMENT	1 100 000,00 €			1 100 000,00 €	

Chapitre 024 - Correspondant à la vente du terrain AS16 prévue courant 1er semestre 2023.

Chapitre 10 – Les Dotations, fonds divers (842K€) comptent le FCTVA (197K€) estimé en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2022, la Taxe d'Aménagement estimée à 226K€, et les excédents de fonctionnement capitalisés destinés à la couverture du besoin en financement de la section d'Investissement 2022 (418 581.18€, d'après l'affectation des Résultats 2022).

Chapitre 13 - Les subventions d'investissements représentent 319K€, soit 100% de restes à réaliser 2022 ;

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés, et sont en cours d'instruction. Les subventions inscrites au Budget Primitif sont uniquement celles déjà accordées. Les nouvelles demandes de subventions viendront alimenter les recettes d'investissement après réception d'un courrier officiel signifiant leur attribution.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6.5M€ faisant apparaître un excédent de 1,1M€, une réserve pour autofinancer les futurs projets d'investissement de la municipalité.